

COMMUNE DE RENNAZ

MUNICIPALITÉ



AU CONSEIL GENERAL

PRÉAVIS No 27 / 2021-2026

**DEMANDE DE CREDIT RELATIF AU CHEMISAGE PARTIEL
DES COLLECTEURS DES EAUX USEES**

Table des matières

1. Préambule	3
2. Constat.....	3
3. Solution envisagée : le chemisage	3
4. Lieux des travaux et coûts.....	4
5. Crédit et financement	5
6. Conclusions	5

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La commune de Rennaz fonctionne en système d'assainissement séparatif, distinguant deux réseaux d'évacuation :

- Le premier, destiné aux eaux claires (eaux pluviales, drainages, fontaines, etc.), les dirige directement vers les cours d'eau.
- Le second, réservé aux eaux usées, achemine ces dernières vers la station d'épuration (STEP).

Un système de surveillance a été mis en place pour contrôler les fuites sur le réseau de distribution des eaux. En revanche, aucun dispositif de surveillance n'existe pour le réseau des eaux usées. Or, bien que le principe du réseau séparatif implique qu'aucune eau de pluie ne devrait parvenir à la STEP, des infiltrations d'eaux claires "parasites" sont constatées.

Afin d'évaluer l'état des collecteurs communaux, la Municipalité a mandaté une entreprise spécialisée pour réaliser des opérations de curage et des inspections vidéo des canalisations. L'objectif était de détecter d'éventuelles anomalies dues à l'usure, aux mouvements du terrain ou à l'intrusion de racines.

2. Constat

Les analyses ont révélé une corrélation directe entre les précipitations et les débits d'eaux acheminées à la STEP. Deux effets distincts ont été observés :

- Une augmentation rapide des débits lors des pluies, indiquant que des eaux pluviales s'infiltrèrent directement dans le réseau des eaux usées.
- Une diminution progressive des débits après les précipitations, signe d'infiltrations d'eaux souterraines.

Ces infiltrations entraînent une surcharge inutile de la STEP, engendrant des coûts supplémentaires de traitement et un impact environnemental négatif. De plus, elles augmentent les risques de saturation du système d'épuration, compromettant ainsi son efficacité à long terme.

L'augmentation artificielle des volumes à traiter se traduit également par une consommation énergétique accrue, un vieillissement prématuré des infrastructures et des coûts d'exploitation plus élevés pour la collectivité.

3. Solution envisagée : le chemisage

Deux solutions permettent de remédier à ces infiltrations et d'assurer l'étanchéité du collecteur :

- **Remplacement complet du collecteur**, une opération lourde et coûteuse.
- **Chemisage**, une technique consistant à insérer une gaine en polymère à l'intérieur du tuyau existant. Cette gaine adhère aux parois et les rend étanches, tout en améliorant la résistance statique de la canalisation.

Le chemisage présente plusieurs avantages :

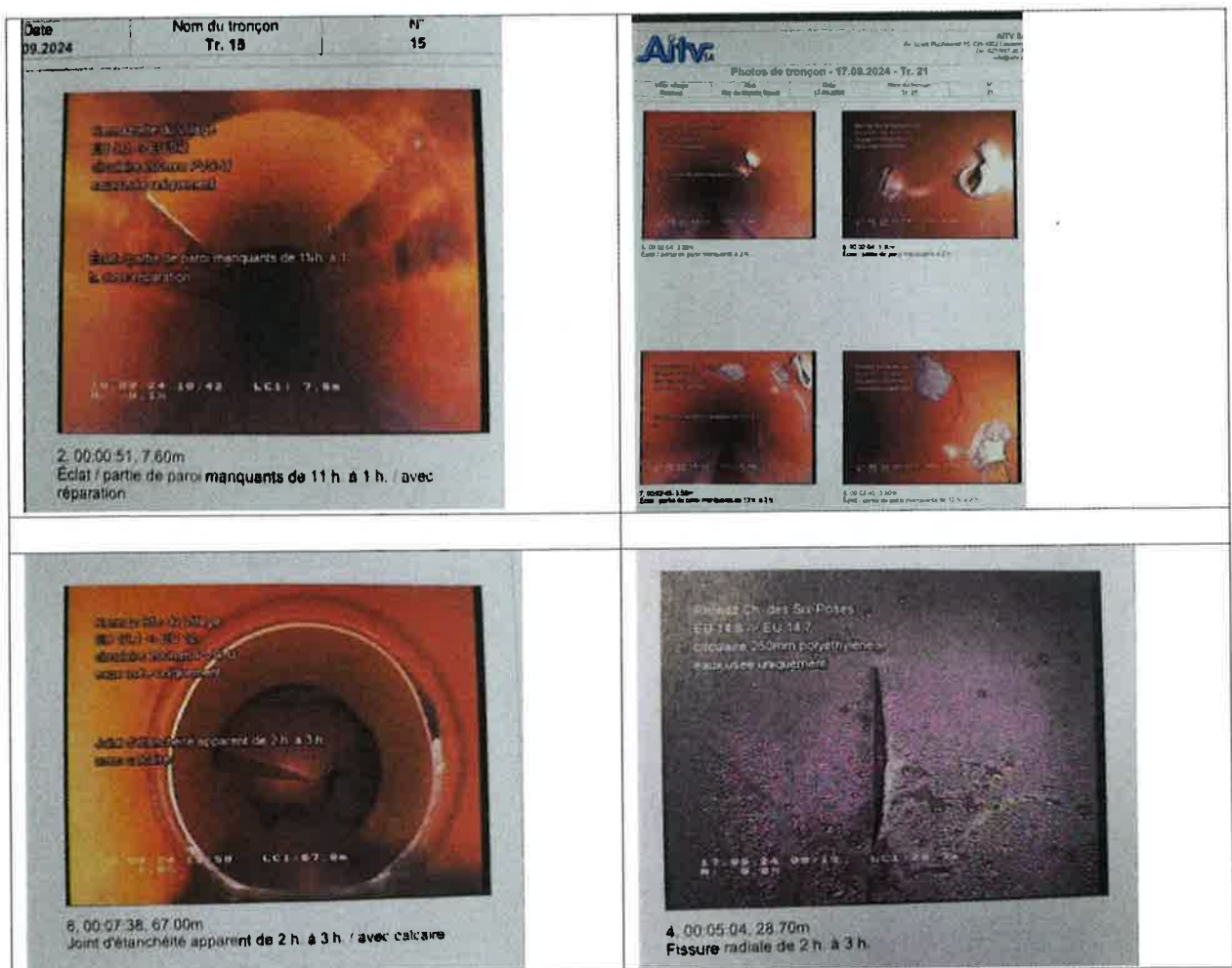
- Absence de travaux d'excavation, évitant ainsi les nuisances et coûts liés à la réfection de la voirie ;
- Expérience concluante sur un collecteur situé sous l'autoroute et d'autres secteurs communaux ;
- Durabilité et efficacité équivalentes à une canalisation neuve ;
- Moins de ressources et d'émissions de CO₂ comparé à un remplacement complet, renforçant ainsi l'engagement écologique de la commune ;
- Diminution des coûts d'entretien et d'exploitation à long terme.

4. Lieux des travaux et coûts

Les tronçons prévus pour le chemisage sont les suivants (cf plan de situation en annexe) :

- **Tronçon 41** : 17,30 ml – Route d'Arvel
- **Tronçon 42** : 36,20 ml – Quartier des Planchettes
- **Tronçon 43** : 34,30 ml – Quartier des Planchettes

Des réparations ponctuelles (système Rep-Liner) seront également réalisées sur les tronçons 13, 15, 21, 23, 25, 26, 49 et 58, voir le plan de situation en annexe.



Total des coûts des travaux :

Tronçon 41	CHF	7'600.00
Tronçon 42	CHF	12'500.00
Tronçon 43	CHF	12'200.00
Tronçons 13,15,21,23,25,26,49,58	CHF	16'800.00
Sous-Total	CHF	49'100.00
Divers et imprévus 5%	CHF	2'455.00
Total Brut	CHF	51'555.00
Rabais 5%	CHF	-2'577.75
Total Net	CHF	48'977.25
TVA 8.1%	CHF	3'967.15
Total TTC	CHF	52'944.40
Arrondi à TTC	CHF	55'000.00

5. Crédit et financement

Afin de mener à bien ces travaux, la Municipalité sollicite un crédit de **CHF 55'000.00 TTC**.

Financement :

- Prise en charge par les liquidités disponibles dans la mesure du possible.
- Recours éventuel à un emprunt si nécessaire, aux meilleures conditions du marché.

Amortissement comptable :

Conformément à la modification du 29 novembre 2023 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024, l'investissement sera amorti sur **10 ans**.

L'amortissement sera effectué par un prélèvement sur le fonds de réserve spécifique : Compte 9280.6 « Euration » affecté à cet effet.

6. Conclusions

Au vu de ces éléments, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal no 27 /2021-2026 ;
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

PREND ACTE

- **de l'amortissement**

Du montant net de CHF 55'000.00 sur une période de 10 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation ;

DECIDE

1. **d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de chemisage partiel des collecteurs des eaux usées ;**
2. **d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 55'000.00 pour la réalisation des travaux ;**
3. **de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché.**

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 24 février 2025.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique

Muriel Ferrara

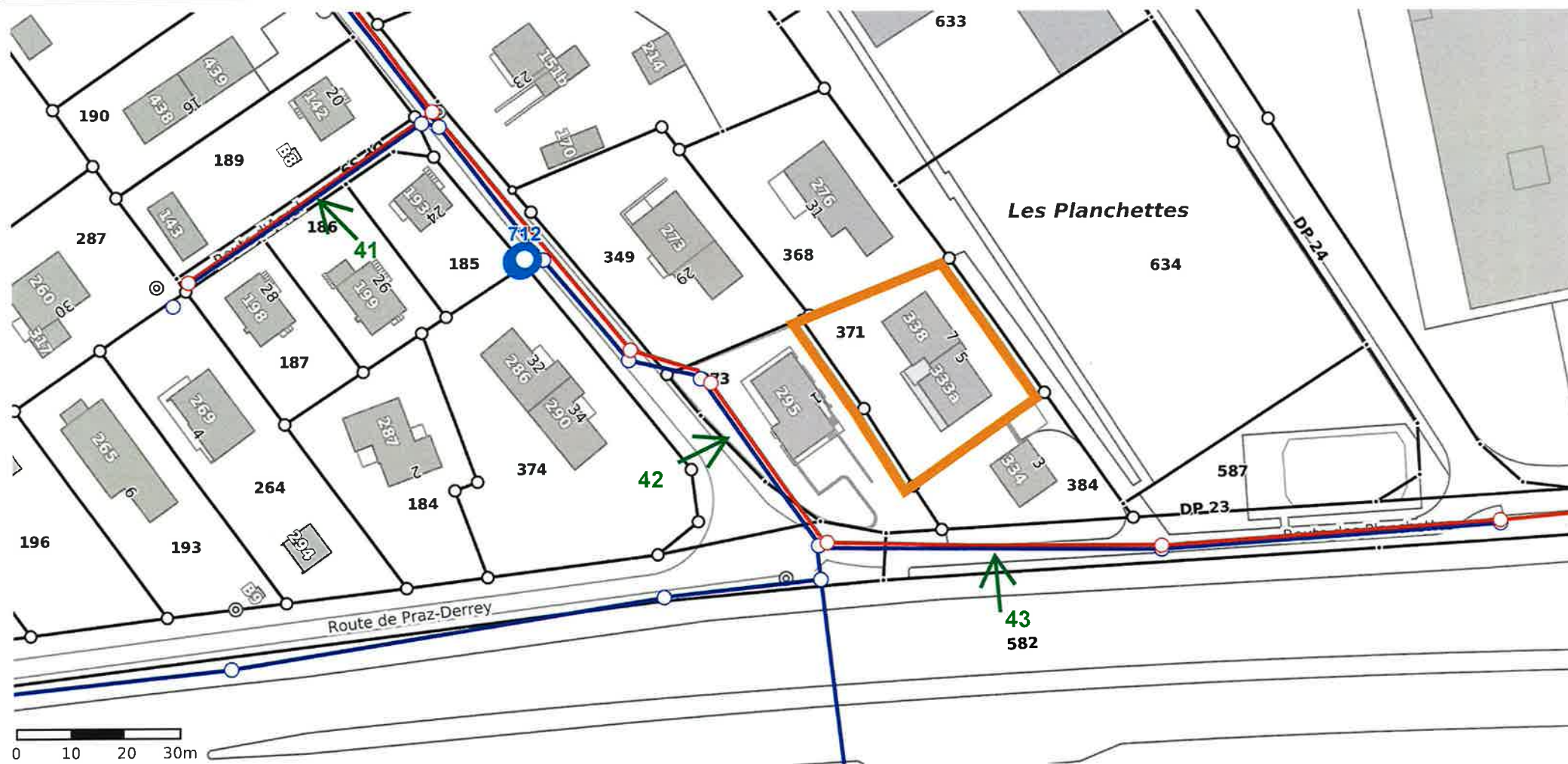


La Secrétaire a.i

Brigitte Beuchat

Annexe :

- ✓ **1 plan de situation**



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Travaux de chemisage, tronçons 41, 42, 43

Echelle : 1:1'000
Coordonnées : 2'560'235 / 1'136'384
Date d'impression : 10.02.2025